L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 5 MARS 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 5 MARS.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

On trouvera à la deuxième page les bulletins [illegible] commercial ainsi que la liste des [illegible].

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co, à l'encoignure Commerce et Lafayette, à midi—Dix chevaux, selles et harnais.

Par Montgomery & Bros, à leur salle d'encan—Marchandises sèches, habillements, lingerie, [illegible], chapeaux, &c. [illegible] la Levée, en face de [illegible] barils de mélasse. Et au débarcadère [illegible], des paquets de [illegible].

Par Hoffman & Marks, à leur salle d'encan—Grande vente de marchandises sèches; [illegible].

Par S. Guinault, à l'encoignure des rues Histoire et Amour, à 11 heures—Le fonds d'un magasin de groceries. Aussi, vins en bouteilles, voitures, meubles, batterie de cuisine, &c.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, en face de la rue Poydras—Jambons.

Les passes du Mississippi.

Plusieurs propositions ont été faites par des compagnies pour tenir les bouches du fleuve ouvertes aux gros navires. Un projet de ce genre est soumis en ce moment à la considération de la Législature et, [illegible] dépenses déjà [illegible], la Législature hésite à prendre un parti. Cette hésitation nous paraît fort sage, car le général Beauregard lui-même, dans une lettre qu'il vient de publier à ce sujet, parle de tentatives exécutées jusqu'ici sans succès, et n'affirme en aucune manière que l'amélioration projetée puisse être permanente.

« Tout travail sur les barres du fleuve, dit-il, pour creuser les passes doit être constant; car aussi longtemps qu'existeront les causes originales qui produisent ces barres, aussi longtemps la même profondeur reviendra après que le travail aura cessé. »

Il faudra donc, d'après cela, un travail constant pour tenir les passes en état de recevoir les gros navires. Ce n'est plus là une entreprise spéciale qui a son commencement et sa fin, c'est une entreprise de travaux permanents et dont la durée est indéfinie.

En 1850 le gouvernement dépensa $300,000 pour creuser une des passes sans obtenir aucun résultat satisfaisant. En 1852 la somme de $75,000 fut consacrée à l'amélioration de la passe du Sud-Ouest. L'excavation dura seulement jusqu'à la première crue du fleuve qui vint après et qui la combla. En 1856, le gouvernement, au prix de $350,000, tenta vainement de creuser la Passe-à-Loutre et de creuser de nouveau la Passe du Sud-Ouest. Tous ces frais furent perdus.

Il résulte de ces essais que le travail dont il s'agit est un des plus difficiles pour ne pas dire un des plus impossibles travaux du monde. Le courant d'un fleuve ne pratique jamais à son embouchure à ce qu'il paraît, que l'ouverture nécessaire à l'écoulement de ses propres eaux et la navigation doit s'y adapter forcément à moins qu'il n'y soit pourvu par des moyens artificiels. Dès lors, il faut s'attendre à des dépenses constantes et dont le terme, comme nous le disons plus haut, ne pourra jamais être indiqué.

D'autre part, accorder une taxe de pilotage sur les navires qui ne pourraient pas traverser les barres en dehors des bouées marquant le chenal, c'est priver ces navires du chenal même, lequel pourrait souvent être praticable sans aucun travail d'excavation. Et quand des navires ne pourront passer ni par le chenal ni en dehors du chenal, serait-il un droit d'indemnité sur la compagnie qui aura assumé la charge de les faire entrer en tout temps moyennant un certain droit de passage?

Le général Beauregard parle d'une amélioration qui consisterait à fournir à la navigation de deux à quatre pieds d'eau de plus, facilitant ainsi le commerce direct avec l'Europe. Certes, cet avantage serait fort appréciable—mais est-il certain que le fleuve ne donne jamais lui-même cette facilité; et, dans le temps des fortes eaux, est-il certain qu'une compagnie industrielle réussisse toujours à entretenir la même profondeur en somme?

Nous ne faisons pas valoir ces objections pour entraver les projets d'une compagnie sérieuse, que les travaux seraient dirigés par un homme habile et dont les ressources financières seraient à la hauteur des frais extraordinaires que nécessiterait une pareille entreprise à son début; mais nous croyons que la Législature fera bien, avant de se décider, de calculer sûrement le poids nouveau qui pèsera sur la navigation du long cours, c'est-à-dire sur les gros navires. Si c'est le commerce extérieur qui paye, il faut savoir ce qu'il peut payer; et si c'est une compagnie qui la taxe, il faut savoir au juste ce qu'elle pourra lui demander en considération des services qu'elle prétendra lui rendre.

La Publication des Annonces Judiciaires.—Nous appelons l'attention des avocats, des fonctionnaires de l'ordre judiciaire et des encanteurs, chargés de faire des ventes de successions, sur la loi relative à la publication des annonces judiciaires en français. L'acte ayant été promulgué dans le journal officiel, samedi dernier, a maintenant force de loi; on le trouvera le texte dans une autre colonne.

Les pompiers.—La fête des pompiers a été favorisée hier par un des plus beaux jours de la saison. Il faisait un grand et magnifique soleil dont l'ardeur était tempérée par une charmante brise du Nord. Mais malgré cet avantage de température nous croyons que la journée n'a pas moins été laborieuse pour ceux qui paradaient dans cette fête. Sur pied depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre ou cinq heures de l'après-midi, ce doit être une chose fatigante et cependant la bonne tenue des diverses compagnies a frappé tout le monde aussi bien que l'ordre parfait qui n'a cessé de régner pendant tout le temps qu'a duré cette longue et brillante procession. Nous n'avons pas besoin de parler de l'éclat des pompes et de l'engin proprement dit, de tout le matériel qui fait partie du département de l'incendie. Depuis long-temps le corps des pompiers de la Nlle-Orléans jouit d'une réputation qui ne laisse rien à désirer sous aucun rapport. Il est clair qu'on doit bien se servir d'instruments qu'on sait entretenir dans un état de disponibilité aussi remarquable. C'est là l'idée que le spectacle de cette grande parade faisait naître chez tous, et il en résultera pour tous aussi un plus sérieux sentiment de sécurité. La procession ayant suivi comme d'habitude, quelques unes des principales rues de la ville, il est bien peu de gens qui ne l'aient aperçue sur un point ou sur un autre; beaucoup ont dû à même de la voir passer plutôt deux fois qu'une, et comme cette armée d'hommes intrépides a pour but la conservation et non la destruction, on peut dire qu'elle représente l'élément de paix et de civilisation dans tout ce qu'il y a de plus noble et de plus précieux et que le jour de sa fête est aussi un jour de fête pour toute la ville. On trouverait fort difficilement, nous le croyons, un habitant assez pauvre ou assez dépourvu de bien pour ne pas redouter un incendie et pour ne pas être reconnaissant envers ceux qui sont toujours prêts à le combattre.

Théâtre de l'Opéra.—Demain, mardi, on donne la belle comédie de George Sand, *Le marquis de Villemer*.

Œuvre charitable.—On nous prie d'annoncer qu'il s'organise en ce moment une foire pour aider à la construction d'un asile destiné à recevoir les invalides et les veuves qui ont perdu leurs maris à la guerre.

Cette œuvre charitable sera sous la direction des Dames de la Providence, qui se chargent d'organiser les secours et de prodiguer les soins aux malades et aux veuves. On recevra avec reconnaissance, des dons d'argent, tous matériaux et objets de construction pouvant être utiles à l'établissement dont il s'agit. La foire s'ouvrira le 3 du mois prochain. Le local sera désigné plus tard.

Banque Nationale Germania.—Nous appelons l'attention des négociants et des capitalistes sur la création d'une nouvelle banque nationale sous le titre de "Germania National Bank." Plusieurs maisons considérables de la Nouvelle-Orléans sont à la tête de cette entreprise, et leurs noms sont une garantie sérieuse pour les capitalistes qui seraient désireux de participer à la fondation de cette banque. On trouvera dans l'annonce insérée plus loin, les noms des maisons où l'on peut souscrire et prendre des actions.

[illegible]

Bulletin d'Europe.

Voici la note du [illegible] relative à la discussion [illegible].

[illegible] fois rappelé les [illegible] relatives à la publicité des séances du sénat et du corps législatif.

« Le législateur a voulu, par l'article 42 de la constitution et par les articles 14 et 16 du décret du 17 février 1852, substituer un compte-rendu fidèle et impartial aux comptes rendus critiques qui, dénaturant les paroles et la pensée des orateurs, ne compromettaient pas moins la dignité des personnes que celle des grands corps de l'État.

« Le gouvernement ne peut tolérer que les journaux, en s'écartant des prescriptions de la loi, en faisant [illegible] de ces excès qui, en d'autres temps, ont porté une si grave atteinte à la considération et à la liberté des pouvoirs publics.

« Si la presse ne tenait pas compte de ces avertissements, l'administration se verrait forcée d'user des droits que la loi lui confère. »

GRANDE-BRETAGNE.

Le débat sur l'adresse ne présente jamais beaucoup d'intérêt. On n'est, à vrai dire, qu'une simple affaire de formalité. À la chambre des lords, le comte de Derby a mis un peu d'irondie dans sa parole, lorsque, parlant du futur bill de réforme, il a dit qu'il était préparé à examiner consciencieusement la mesure qui serait proposée, et qu'il [illegible] voir cette mesure [illegible] [illegible] même sujet. La seule [illegible] déclaration du comte Russell, que le nouveau bill serait soumis à la chambre dans un mois environ.

Une discussion qui a eu lieu à la chambre des communes sur la portée et l'étendue de la mesure de réforme à présenter par le ministère, semblerait indiquer qu'un simple abaissement du cens électoral, sera considéré comme insuffisant. Du reste, les conjectures sur lesquelles a reposé cette discussion, nous semblent un peu oiseuses. Le cabinet doit avoir arrêté aujourd'hui les principes de la réforme qu'il veut présenter. La seule chose à faire, c'est de le presser de s'expliquer.

La question de l'épizootie a été l'objet d'un incident à la chambre des lords. Lord Carnarvon a trouvé insuffisante la proposition d'un jeûne national faite par le gouvernement, et il a rappelé qu'en pareil cas, lorsque le pays est affligé d'une calamité, il est d'usage de recourir à un acte d'humiliation nationale. L'évêque de Lincoln a parlé dans le même sens en déclarant qu'une grande partie de son diocèse n'était pas satisfaite de la formule de prières et de supplications adoptée à ce sujet, et qu'elle espérait qu'il y aurait une humiliation nationale toute spéciale.

À la chambre des communes, M. O'Donoghue a proposé un amendement à l'adresse à propos de l'Irlande. L'honorable député irlandais demandait à la chambre de constater que la désaffection de l'Irlande était le résultat du dédain avec lequel ses représentations avaient été accueillies, et d'inviter le gouvernement à faire disparaître, par des améliorations et des réformes, les causes de mécontentement général. « J'espère, a-t-il dit en terminant, que l'on fera quelque chose pour le rétablissement de la paix et de la tranquillité, avant que le sang ait été versé, avant que la raison ne soit substituée à la raison et avant que le démon de la haine ait surgi en Irlande. Le peuple irlandais sollicite et attend justice du nouveau parlement. » L'amendement, combattu par le procureur-général d'Irlande et par M. Gladstone, a été rejeté à une immense majorité, après une longue discussion.

Les pièces et documents relatifs aux affaires de la Jamaïque ont été déposés sur le bureau de la chambre des communes, et M. Cardwell a l'intention de présenter un projet de loi pour régler le gouvernement de l'île.

Le comte Russell a reçu une députation de l'Association nationale pour la réforme. Cette députation se composait de délégués de différentes villes, parmi lesquels figuraient beaucoup d'ouvriers. Leur but était de faire connaître au premier ministre les vœux des classes laborieuses à l'égard de l'extension du droit de suffrage.

La députation a demandé tous les caractères d'après lesquels il était facile de se convaincre que la classe ouvrière était moralement digne d'avoir sa part dans la représentation du pays, et tout à fait capable d'exercer ses droits politiques. Chacun des orateurs a en même temps parfaitement précisé ce qui était généralement désiré par ceux qu'il représentait: une mesure de réforme prenant pour base non pas les taxes, mais le loyer, et fixant pour chiffre de ce loyer dix livres dans les villes, dix livres dans les bourgs. Dans ces termes, la mesure laisserait encore bon nombre d'ouvriers intelligents en dehors des droits politiques, mais ce serait du moins un progrès [illegible] déclaré en outre que la classe ouvrière comptait sur le cabinet actuel pour faire adopter une réforme raisonnable et sérieuse, et que, sans cela, aucune administration, whig, radical ou tory n'aurait le concours de l'Association et elle n'accepterait pas une réforme au moins aussi large.

Le comte Russell, dans sa réponse, s'est tenu dans une réserve extrême, se bornant à dire que, quelque fût le caractère de la mesure qu'il présenterait, il aurait la conscience d'avoir fait ce qu'il croyait le mieux pour le pays.

La commission spéciale de Dublin a terminé ses travaux. L'attorney général, dans son discours de clôture, a exprimé la satisfaction du gouvernement pour les résultats obtenus. Sur 11 prisonniers féniens jugés, 36 ont été condamnés, et 3 seulement ont été acquittés. Un ou deux, tel que Stephens, par exemple, se sont évadés. Tous ceux qui ont pris en de loin, touchent au journal le *Irish People*, ont été amenés devant la justice.

Pour compléter ce tableau et donner un aperçu de la situation, l'attorney général, nous dirons que l'état de siège vient d'être proclamé dans le comté de la Reine, dans celui de Kilkenny, dans une partie des comtés de Down et d'Armagh, dans celui de Monaghan, dans le comté de Drogheda, et enfin, dans une partie du comté de Louth.

Le *Times* dit, en rendant compte de toutes ces mesures, que si le [illegible] a été convaincu pendant quelque temps, il faut espérer qu'il ne sera jamais dangereux.

ITALIE.

Les Vénitiens ont refusé de se conformer au mot d'ordre expédié de Florence. Ils ont pensé que les réformes d'ouvriers par l'Autriche ne devaient pas être refusées, et le voté, dans par leurs conseils municipaux, [illegible] qu'ils étaient cidés à accepter la [illegible] alors même qu'elle leur vient de Vienne. La congrégation centrale de la Vénétie a manifesté à témoigner de ces dispositions conciliantes, en sollicitant plus que n'offrait le gouvernement autrichien; elle a demandé que les réformes [illegible] de la constitution [illegible] l'intervention des fonctionnaires du gouvernement que la publication des comptes rendus soit obligatoire. Nous croyons que la voie où elle est entrée est celle qui peut être la plus agréable au gouvernement autrichien, qui ne demande qu'à donner toutes les garanties d'institutions autonomiques, aussi larges que les plus larges bases de franchises et de garanties locales.

HOLLANDE.

Un nouveau ministère hollandais vient de se former, il est ainsi composé:

MM. Fransen Van de Putte—Colonies.
Vanbosse—Finances.
Goertsen—Intérieur.
Cremers—Affaires étrangères.
Pické—Justice.
Blanken—Guerre et marine.

M. Thorbecke est nommé ministre d'Etat et M. Olivier commandeur de l'ordre du Lion hollandais.

ESPAGNE.

Le sénat espagnol vient de repousser, par 109 voix contre 65, un amendement au projet de réponse au discours du trône, dirigé contre la reconnaissance de l'Italie par l'Espagne.

ANTILLES FRANÇAISES.

On écrit de la Guadeloupe, en date du 19 janvier:

« La récolte de 1865 est considérée comme terminée; elle a donné sur la récolte de 1864 une augmentation de 17,980 barriques de sucre brut, de 227,176 kil. de café, et de 128,900 kil. de coton.

« L'exportation, du 1er au 8 janvier, a été de 363 barriques de sucre pour la France. Elle avait été nulle pendant la période correspondante de 1865.

« Au commencement du même mois, 7 navires étaient partis des ports de France pour la Pointe à Pitre; 9 étaient annoncés pour ce port; 9 étaient en rade.

« Dans l'arrondissement de la Basse-Terre, le travail a beaucoup souffert par suite du manque de bras; les principales occupations ont été de soigner les malades et de creuser des fosses profondes pour enterrer les victimes du choléra.

« Depuis l'apparition des fortes brises dites *Avent-Noël*, l'épidémie a montré une tendance marquée à décroître, mais le fléau semble s'acharner encore sur quelques points. La Basse-Terre et la commune de Saint-Claude (camp Jacob) ont été horriblement maltraitées. Dans ces deux localités on peut évaluer le chiffre des décès de 15 à 20 pour cent. »

LES TROUPES FRANÇAISES AU MEXIQUE.

Nous empruntons à la *Patrie* les détails qui suivent:

Le 3me bataillon du régiment étranger, formé dans la province d'Oran et destiné au Mexique, est parti récemment afin d'aller rejoindre les cinq bataillons déjà [illegible]. Ce renfort porte à 7000 combattants, [illegible] à un effectif de près de [illegible] service de la [illegible], jusqu'au jour où les troupes françaises auront évacué le Mexique pour rentrer en France. Le régiment étranger [illegible] gouvernement de Maximilien 1er. La France [illegible] service, depuis le [illegible] un corps étranger dans lequel on pût [illegible] non naturalisés qui solliciteraient [illegible] notre pays, il est probable qu'une autre légion [illegible].

On dit que les trois corps qui seront rappelés les premiers du Mexique sont le 81e de ligne et le 7e bataillon de chasseurs à pied, qui se trouvent aujourd'hui [illegible] débarquer dans le pays. Les autres troupes qui firent partie de la première expédition commandée par le général de Lorencez, et qui s'embarquèrent au commencement de janvier 1862, sont en effet rentrées en France et en Algérie. Ce sont le 1er bataillon de chasseurs à pied, aujourd'hui à Vincennes; le 99e de ligne, en ce moment à l'armée de Paris; le régiment de zouaves, revenu à Oran; le 2me bataillon de chasseurs à pied, envoyé avec les premiers renforts, fait partie de l'armée de Paris. Le 81e de ligne, embarqué à Toulon sur le vaisseau le *Prince Jérôme*, partit en transport, le 28 août 1862, est arrivé au Mexique en octobre. Il venait d'Afrique. Ce régiment, appartenant à la première brigade de la division Bazaine, c'est distingué au siège de Puebla. Le 7me bataillon de chasseurs à pied, parti de Metz en 1862, embarqué à la même époque que le 81e de ligne, a aussi pris part au siège de Puebla et à toutes les opérations de la campagne. Il faisait partie de la même brigade et de la même division que le 81e.

Déménagement.—On verra par une annonce insérée dans nos colonnes que le docteur Allen, dentiste, a transféré son cabinet de la rue du Canal au No 36 de la rue des Magasins, où ses clients pourront toujours le trouver à ses soins.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Discours à la Chambre des Représentants à Washington.

M McKee, du Kentucky, critique la politique présidentielle.

M. Fink dénonce le serment d'épreuve.

GRAND MEETING DES FENIENS A WASHINGTON.

Vente considérable de bons féniens.

McCAFFERTY, ENVOYE DE STEPHENS.

IL A UNE ENTREVUE AVEC LE PRESIDENT JOHNSON.

MEETING A BUFFALO POUR LE PRESIDENT.

GRAND INCENDIE A JEDDO, JAPON.

Washington, 4—Hier à la Chambre, M. McKee du Kentucky, en parlant sur l'amendement à la Constitution qui exclut des emplois civils ceux qui ont pris part à la rébellion, a demandé de quel droit le Président imposait un serment aux votants aux élections; de quelle autorité il disait à la législature d'un Etat souverain: "Vous devez ratifier l'amendement constitutionnel avant que je vous accepte comme étant en relations légales avec l'Union sur laquelle je préside."

"De quelle loi il procède pour ordonner à une convention de refaire la constitution d'un Etat; qui n'a jamais perdu son pouvoir et pour dire ensuite à cette convention: il vous faut répudier votre dette de guerre et abolir l'esclavage avant que vous puissiez reprendre votre place dans l'Union."

Le discours de M. McKee a eu principalement pour but de critiquer la politique du Président et du même ton il a appuyé l'adoption d'un amendement proposé par lui comme un bon châtiment pour les rebelles.

M. Fink a dit que le serment d'épreuve venait de la rébellion et devait finir avec elle. Il appuye la politique de tolérance et d'oubli à l'égard du Sud.

Après une discussion rompue et irrégulière M. Orth a obtenu la parole et la Chambre s'est ajournée.

Washington, 4—Le capitaine McCafferty, envoyé spécial de James Stephens, chef central de la Fraternité Fénienne, a parlé vendredi soir dans une immense meeting tenu ici pour exprimer l'indignation causée par la suspension de l'habeas corpus en Irlande. On a vendu, au meeting pour $15,000 de bons de la république irlandaise, et l'on a fait entendre de grandes acclamations pour Stephens et Johnson.

McCafferty a eu une longue et intéressante entrevue avec le Président.

Buffalo, 4—Un grand meeting a été tenu ici hier soir en faveur de la politique du président et à l'appui de son veto sur le bill du Bureau des affranchis.

San-Francisco, 4—Il y a eu, le 26 janvier, dans les faubourgs de Jedo un grand incendie qui a détruit 3,000 maisons.

Chicago, 4 mars—Farine, ferme: blé $1 33½; porc $26 12½. Saindoux 17¾; cochons $9 87½; bacon 11 cts.

Louisville, 4 oct—On continue à recevoir de divers points des rapports annonçant la réunion de grandes assemblées de Féniens dans tout le Nord. Il y a ici une profonde agitation et des ventes considérables de bons de la république Irlandaise.

Un meeting de Boston a reçu du chef central Stephens une nouvelle portant que l'Irlande ne manque ni d'hommes ni d'armes.

San Francisco, 4—Le vapeur des E. U. Lancaster qui était parti pour Valparaiso est revenu pour se faire réparer.

LOIS DE LA LOUISIANE.

Nous reproduisons du journal officiel les lois suivantes, que le public a intérêt à connaître.

ACTE

Pourvoyant à la prompte perception de la taxe sur le produit brut des ventes et recettes.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, décrètent: La taxe prélevée en vertu de la troisième section d'un acte intitulé: Acte pourvoyant à l'augmentation du revenu de l'Etat et fournissant les moyens de payer les intérêts de la dette de l'Etat, approuvé le 4 avril 1865, sera perçue en la manière ci-après établie: Toute personne faisant un commerce, un métier, exerçant une profession, et ayant une occupation quelconque dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans, devront présenter à l'auditeur des comptes, en son bureau, en cette ville, dans les six jours qui suivront l'adoption du présent acte, un tableau assermenté du produit brut des ventes qu'elle aura faites, ou de ses recettes, dans la période comprise entre le 1er juillet et le 31ème jour de décembre 1865, et elle paiera, en même temps, au trésor de l'Etat, le montant de la susdite taxe; l'avenir, il sera du devoir de toute personne sujette à cette taxe de présenter un semblable tableau et d'en opérer le règlement dans les dix premiers jours de chaque trimestre. Toute personne qui manquera de se conformer aux dispositions de cet acte sera passible d'une peine de vingt pour cent sur le montant de la taxe due, qui sera perçue de la même manière que toutes les autres taxes.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Afin de mettre à exécution les dispositions de cet acte, l'auditeur est autorisé à employer deux personnes, aux appointements de cent piastres par mois, qui devront faire tous les trimestres un tableau complet et assermenté des noms de toutes les personnes faisant le commerce, exerçant une profession ou métier et ayant quelconque dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et enregistrer ce dit tableau dans le bureau de l'auditeur, le premier jour de chaque trimestre.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Cet acte sortira son effet à compter du jour de son adoption.

Signé: DUNCAN S. CAGE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
ALBERT VOORHIES,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 19 février 1866.
J. MADISON WELLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
J. H. HARDY,
Secrétaire d'Etat.

ACTE

Relatif à la vente des terres publiques.

Considérant que pendant la dernière guerre civile, l'Etat de la Louisiane, jusqu'à la prise de la Nouvelle-Orléans, est resté en paisible possession des autorités de l'Etat, exerçant les fonctions exécutives, judiciaires et législatives à l'époque de l'adoption de l'ordonnance de sécession; considérant que depuis la prise de la Nouvelle-Orléans jusqu'à la fin de la guerre, une partie de l'Etat est restée sous l'empire de ce gouvernement, tandis que l'autre partie était provisoirement gouvernée par le gouvernement des Etats-Unis, et que récemment elle l'était conjointement avec l'autorité civile établie dans la basse Louisiane pendant la dernière partie de l'an de grâce mil huit cent soixante-quatre; considérant que pendant toute la période ci-dessus mentionnée, ces deux gouvernements d'Etat ont disposé du domaine du public par vente de parcelles et portions de terres publiques situées dans différents districts, et qu'il est arrivé que les mêmes ont été vendues à différents individus, créant ainsi une source féconde en litiges; considérant encore que la solution des difficultés occasionnées par le conflit de ces titres appartient particulièrement aux tribunaux, en conséquence:

Section 1—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, décrètent: Les officiers du bureau des terres publiques devront suspendre toute vente de terres pour lesquelles il aura été fait une entrée, depuis le commencement de la dernière guerre civile, et dans ces cas où une seconde entrée aura été faite avant la promulgation du présent acte, ils devront s'abstenir de délivrer la patente de l'Etat aux personnes qui auront fait cette seconde entrée.

Sec 2—Décrètent de plus: Cet acte sortira son effet à compter du jour de son adoption.

(Signé:) DUNCAN S. CAGE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
ALBERT VOORHIES,
Lieutenant-gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 21 février 1866.
J. MADISON WELL,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
J. H. HARDY, Secrétaire d'Etat.

ACTE

Relatif à la publication des avis judiciaires en langue française.

Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, décrètent: Désormais tous les avis judiciaires en langue française ne seront point publiés dans un journal édité exclusivement en anglais, quand il y aura dans la même paroisse un journal publié en français ou dans les deux langues; et les avis judiciaires en langue anglaise ne seront non plus publiés dans un journal édité exclusivement en français, quand il y aura dans la paroisse, un journal publié en anglais ou dans les deux langues, et, à tous autres égards, la loi concernant la publication des avis judiciaires en langues française et anglaise demeure la même, sans changement aucun.

Sec. 3—Décrètent de plus: Cet acte sortira son effet à compter du jour de son adoption.

(Signé:) DUNCAN S. CAGE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
ALBERT VOORHIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 21 février 1866.
J. MADISON WELLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
J. H. HARDY,
Secrétaire d'Etat.

Vêtements sur commande.—Nous signalons aux fashionables la grande manufacture de vêtements du Sud de L. W. Lyons & Cie, rue St-Charles encoignure Commune. On y fait sur commande tous les habillements possibles, avec une coupe élégante, et à des prix raisonnables. L'immense assortiment d'étoffes et de draps américains et européens que cette maison a toujours en magasin, permet aux acheteurs de faire des choix à leur goût et à leur convenance.

—On dit qu'une décision ministérielle a autorisé l'admission des femmes dans le service télégraphique. Cette mesure est en pleine voie d'exécution; déjà près de 80 bureaux sont gérés par des dames, et le nombre des stations qui leur sont réservées s'élèvera à 160.

—Un duel au pistolet vient d'avoir lieu entre deux journalistes de Turin, M. Bottero et M. Botto. Ce dernier a été très gravement blessé: la balle est restée dans la blessure, et l'état de M. Botto est si inquiétant, que les médecins n'ont pas encore essayé d'extraire le projectile.

—Il a été de nouveau question, à la dernière séance de l'Académie des sciences, des *sangsues volantes* que Mme la comtesse de Castelnau assure avoir vues dans les déjections de cholériques et dont elle a fait parvenir des spécimens à l'Académie. De nouvelles lettres ont été écrites à ce sujet; de nouveaux renseignements ont été donnés. Ces singuliers animalcules, qui sautent, dit-on, comme des puces, auraient la ténuité d'un fragment de cheveu. Ils sont très visibles à l'aide d'un microscope solaire. Devant ces affirmations répétées, il semble que la communication de Mme de Castelnau mérite d'être examinée avec soin.

—*Le Publiciste* de Maryville annonce une conspiration de célibataires. Non moins de 3,000 jeunes gens, assure-t-il, ont formé une association anti-matrimoniale. Il se sont juré de ne demander aucune jeune femme ou fille en mariage aussi longtemps qu'une réforme économique n'aura pas eu lieu, principalement dans l'habillement du beau sexe. Ces messieurs entendent revenir à la simplicité qui distinguait nos grands-mères. Nous leur souhaitons sans l'espérer une heureuse réussite.

Edition d'hier.

EXEMPTION DE TAXE ET REMBOURSEMENT DE FRAIS

Dans sa séance de vendredi, le Sénat a voté deux bills qui ont obtenu l'assentiment de la Chambre et qui n'attendent plus pour devenir lois, que la signature du gouverneur. Le premier qui a été présenté à la Chambre par M. J. E. Austin, est un exemption de taxe pour ceux dont les propriétés ont été détenues par les autorités civiles ou militaires des Etats-Unis pendant les années 1862, 63, 64 et 65. L'autre concerne les frais de poursuite subis par les contribuables retardataires pour les années 1861, 62, 63 et 64. Nous avons déjà parlé de ce dernier bill qui, du reste, n'a pas besoin de commentaires pour être compris. Quant au bill d'exemption, en voici le texte fidèle:

Il est décrété, etc., que là où les autorités civiles ou militaires, auront pris, sans le consentement des propriétaires, pendant les années de 1862, 63 et 64, possession de terres, maisons ou immeubles quelconques, situés dans quelque paroisse, bourg ou ville que ce soit de cet Etat, aucune taxe d'Etat, de paroisse ou de municipalité ne sera collectée pour les dites années, ni le payement n'en sera forcé par l'Etat, la paroisse, la corporation municipale ou la ville, et ces biens sont situés, pour la période pendant laquelle le propriétaire aura été dépossédé de privé de l'usage ou du contrôle des dits biens, et les dites terres, maisons ou autres propriétés immobilières ainsi détenues ou occupées, seront, pour le temps sus-mentionné, exemptes des dites taxes; pourvu que le propriétaire n'ait reçu aucune indemnité du gouvernement des Etats-Unis, ou d'aucun de leurs agents pour l'usage des dites propriétés; et, pourvu, en outre, que là où la privation d'usage des dites terres, maisons ou propriétés immobilières quelconques n'aura pas continué plus de trois mois, pendant une année, le dit propriétaire n'aura pas droit pour cette année au bénéfice de cet acte; et pourvu, en outre, que tout propriétaire de telles terres, maisons ou propriétés immobilières, comprises dans les classes de cet acte, qui peut avoir payé des taxes avant son adoption, sera remboursé par l'Etat, ou la paroisse ou la municipalité, suivant le cas, sur des preuves d'après telles règles qui pourront être prescrites par l'Auditeur et le Trésorier, autant qu'il a regard de taxes d'Etat et d'après telles règles qui pourront être prescrites par les autorités paroissiales ou de ville quand il s'agira de taxes paroissiales ou de ville, et si la personne ou la ville néglige de prescrire ces règles dans les quatre mois qui suivront l'adoption de cet acte, alors le propriétaire sera autorisé à offrir ou reçu pour ses taxes comme une garantie contre toute taxe future d'Etat, de paroisse ou de ville, en jurant devant tout juge de paix que les faits allégués par lui sont vrais et qu'il n'a reçu aucune indemnité pour l'usage de la dite propriété. Et toute personne qui fera une fausse déclaration ou fera un faux serment sera passible de la pénalité du parjure, ainsi qu'il est prescrit par la loi, et cet acte aura son effet à partir de l'adoption de cet acte.

FRANCE.

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis du 23 février:

Le steamer *Cuba*, parti de Liverpool le 10 et de Queenstown le 11 courant, est arrivé hier à New-York. Il apporte deux jours de nouvelles européennes, dont on trouvera plus loin le résumé.

L'émotion produite en France par l'incident de Beyrouth commence à se calmer, grâce à la publication par le *Moniteur* d'une dépêche de M. le marquis de Montholon qui expose les faits sous leur jour véritable et réduit compte des mesures prises par le gouvernement de Washington pour faire respecter la neutralité.

Notre correspondant de Paris nous écrit à la date du 9:

Je crois pouvoir vous confirmer que les dépêches de l'opposition réunis chez M. Marie ont résolu de ne pas parler du Mexique devant la Chambre. Je sais en outre que M. Thiers prononcé à cette occasion de belles et patriotiques paroles.

BEECHER ET LE PRESIDENT.

Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain*:

M. Henry W. Beecher, l'orateur abolitionniste de Plymouth Church, a prononcé, mardi soir, un long discours politique, dans lequel il a traité tout particulièrement la question de la reconstruction. Il a longtemps passé en revue les actes du Président, depuis son arrivée au pouvoir, pour y rechercher ses véritables intentions et des indices sur sa politique future. Il a aussi apprécié le veto présidentiel sur le bill du Bureau des affranchis; mais, contre toute attente, M. Beecher n'a pas trouvé un seul mot de censure à l'adresse de M. Johnson. Au contraire, il a attaqué son confrère, M. Sumner, dont il n'a pas épargné le radicalisme, M. Wendell Philips, et lui a reproché d'avoir été injuste envers le Président.

Aux yeux de l'orateur, le veto sur le bill des affranchis doit être accepté comme l'expression du respect qu'a voulu toujours le Président pour la Constitution. M. Johnson avait, d'ailleurs, de bonnes raisons pour se prononcer comme il l'a fait. En d'autres termes, il a agi pour ce que la loi lui prescrivait son devoir.

En terminant, M. Beecher a déclaré que, pendant trente ans, il avait combattu pour l'abolition de l'esclavage; mais que ce but étant atteint désormais, il était en faveur du prompt rétablissement de l'Union.

On ne saurait méconnaître l'importance de cette déclaration. M. Beecher est l'un des orateurs les plus influents du Nord, et ses paroles seront d'un grand secours au Président, pour l'aider à tenir tête aux radicaux.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Jackson, 3.— Un grand meeting a eu lieu ce soir, avec beaucoup d'enthousiasme, pour ratifier la conduite du président. On a adopté des résolutions, et des discours ont été prononcés par Wm Yerger, Amos R Johnson, Col. E. M. Yerger, éditeur du News and Mississippian, et F. T. Cooper.

Washington, 3.— La Chambre est réunie en comité général sur le message du président, avec peu de membres présents.

San Francisco 3—La législature de la Californie a passé une résolution dans laquelle elle approuve la conduite de la majorité du Congrès dans l'affaire du bill du bureau des affranchis.

New York 3—Une dépêche de Washington au Post dit que le comité de reconstruction a consenti à la proposition d'admettre les délégués du Tennessee à siéger au Congrès.

Le comité des voies et moyens aura bientôt achevé le bill des taxes.

New York, 3.—Une dépêche de Washington au *Commercial* dit que le ministre anglais a protesté contre les immunités dont jouissent les Féniens, mais il ne regarde pas les preuves comme suffisantes pour autoriser une intervention.

New York, 3.—L'*Express* dit qu'on estime que près d'un million d'hommes sont prêts à se lever pour la libération de l'Irlande lorsque l'ordre de marcher sera donné.

MARCHÉS DU 3.

New-York, 3 mars.—Le coton était calme et se maintenait à la clôture à 44c.; Porc $28 12; change sterling 108 3/4; L'or a fermé à 133 3/8; actions fermes; 5.20 avec coupons de 62 à 103; 7.30, 1re série, à 99 5/8.

St-Louis, 3.— Coton ferme à 39 à 40; farine $7,35 à 8.60 la superfine; blé $2.25; mais 59 à 60 le jaune et 62 à 65 le blanc; avoine 44c.; porc $28; bacon 18c.; graisse 17 3/4 à 18 1/2; whiskey $2.20 1/2.

Cincinnati, 3.—Farine calme; mais 53; avoine 37, blé $1,70; porc $28.50; coton lourd à 40; whiskey $2.50.

Louisville, 3—Tabac plus bas pour les sortes inférieures; ventes de 96 boucauts, lugs à 50 c. et feuille à 1 09, ce qui est une baisse. Farine superfine 7 15; mais 55 à 65, avoine 45; porc $28; bacon épaules 14 1/4; plats côtés 18 1/4; graisse ferme.

Vicksburg, 2— Le Quitman est descendu à 7 P. M., le Von Phul à 5 P. M. et le Amazon à 6 P. M.

Le Lady Gay est remonté à 9 P. M., le Navigator à 3, et le Bart Able à 4 P. M.

Le fleuve monte.

Autres dépêches.

Washington, 3 mars.— Au Sénat, hier, M. Lane a présenté une résolution chargeant le comité judiciaire de faire un rapport sur la convenance de passer une loi pour la convocation d'une convention nationale, afin d'y considérer les amendements.

M. Sumner a présenté un mémoire des principaux auteurs et éditeurs pour avoir un droit de reproduction international; aussi, une pétition abolissant le système du collège électoral et élisant le président par le vote populaire.

MM. Davis, Cowan et Saulsbury s'opposent à la résolution concurrente refusant d'admettre les représentants et sénateurs du Sud jusqu'à ce que le congrès ait déclaré que leurs Etats ont droit à être représentés.

M. Wilson s'est levé pour parler; mais il a été interrompu par M. Cowan qui a dit que, suivant l'arrangement, le temps, jusqu'à 6 heures, devait être pris par l'opposition. Après une discussion rompue et irrégulière, M. Williams a été requis de poursuivre, mais il a refusé.

M. Davis alors nie la constitutionalité de la résolution concurrente, avançant qu'elle était révolutionnaire dans son caractère, subversive du gouvernement et tendant à la dissolution de l'Union par les deux chambres du congrès. Il aurait plutôt confiance dans les sénateurs du Sud que dans ceux qui ne veulent pas les admettre aux conseils de la nation.

La résolution mise aux voix est adoptée par 29 contre 19. Trois Sénateurs étaient absents.

La chambre hier s'est occupée du rapport du comité sur les bills particuliers.

La séance d'aujourd'hui est réservée pour un débat général sur le message du Président.

N. York, 3 mars. Le *Commercial* dit que les affaires monétaires sont fermes, mais inactives. Il n'y a aucun symptôme de la reprise des affaires comme cela arrive usuellement au commencement de mars. Le ton des affaires est incertain et faible.

Les demandes d'argent sont modérées. Les taux sont plus faciles. Les actions sont lourdes et les fonds du gouvernement sont fermes mais calmes. Les 5-20 se sont améliorés.

San Francisco, 3 mars. Les nouvelles de Paso du 27 disent que les Français sont encore cantonnés à Chihuahua.

La navigation de la rivière Columbia est rouverte.

Maryville a voté $75,000 pour l'achèvement du chemin de fer de Lincoln à Maryville.

Washington, 3 mars—La cour suprême s'ajourne lundi, de l'affaire M. Mulligan et Bowles, l'Indiana, qui embarasse la constitutionnalité des cours et commissions militaires dans le jugement, des prévenus appartenant à l'ordre civil. L'affaire Gomes, qui est devant la cour aujourd'hui, contient le titre de vastes mines en Californie.

N.-York, 3 mars.—Des ordres ont été reçus à l'arsenal de Brooklin pour presser les réparations du Naragansett et du de Soto, de l'Iroquois, du Lockawana et les approvisionner.

Le Winooski et l'Algonquin sont encore au chantier. L'Idaho est prêt pour faire un course d'épreuve.

Trois milles balle de coton, presque toutes de Mobile, ont été vendues hier à l'encan, pour le compte du gouvernement, à des prix à peu près égaux à ceux du marché, mais de 5 cents plus bas que les prix de il y a six semaines.

Forteresse Monroe, 3 mars. Le chemin de fer de Norfolk et de Petersburg est maintenant en pleine opération, et en communion avec une nouvelle ligne de vapeur dans la baie.

N.-York, 3 mars—Le cours des marchandises sèches est incertain et très peu satisfaisant pour les vendeurs et acheteurs. Beaucoup de grands acheteurs feront d'opérer pour plus qu'il ne leur faut pour entretenir leur fonds.

Les courtiers de coton à Cincinnati portent la quantité totale du coton aux Etats Unis, le premier février, à 1,300,000 balles.

Le Président a signé le bill qui charge le secrétaire de la marine d'expédier un steamer pour accompagner l'expédition télégraphique russe.

Une lettre de la Havane dit qu'on continue à débarquer des esclaves africains dans l'île de Cuba. Le maire de Manzanitta a été dernièrement assassiné parceque on avait appris qu'il s'opposerait au plan des négriers.

Trois prisonniers de Tortugas, Berry, Adams et Sharinton sont arrivés à la Havane à bord d'un bateau non ponté.

New Haven, Ct. 3 mars—Il y a eu ici, hier soir, un immense meeting fénien. Une dépêche de O'Mahoney dit qu'il y a une belle perspective que la nationalité irlandaise sera reconnue bientôt de la France et des Etats Unis.

Portland, 3—Le vapeur Forth American, de Liverpool, est arrivé; ses nouvelles ont été devancées.

New York—L'officier commandant le département de la Virginie a lancé un ordre requérant tous les éditeurs de journaux en Virginie d'envoyer des exemplaires à son quartier général le jour même de la publication; cet ordre a pour but d'empêcher les publications séditieuses.

Le gouvernement réalise de grandes sommes de la vente du matériel de guerre inutile.

Un français nommé E. B. Madden, autrefois employé comme copiste par divers citoyens notables, a été arrêté hier pour vol de lettres écrites en français, adressées au surintendant Kennedy, à Sir Frederick Bruce, et autres, trouvées en sa possession, et dans lesquelles il dit qu'il en a du délit la mission spéciale d'assassiner le président Johnson. Le prisonnier subira un examen médical pour constater sa démence.

Le secrétaire du Trésor est à la veille de lancer des ordres aux agents du Trésor du Sud pour qu'ils rappellent leurs sous agents et mettent fin à leurs affaires qui ont causé que des pertes au gouvernement.

Les agents du Trésor ont reçu l'ordre de commencer la vente du coton saisi par les autorités militaires comme propriété confisquée et abandonnée.

Le secrétaire Stanton a ordonné la libération de tous les hommes emprisonnés dans son département pour désertion.

Sir Frederic Bruce a conféré hier avec plusieurs membres du comité des voies et moyens, au sujet de traité de réciprocité dont il a été question récemment. Les clauses du bill actuel à peu près ce que l'Ouest désirent. Les Etats de l'Est et de l'Ouest s'unissent centre s'opposeraient au bill parce qu'il n'accorde aucune protection aux intérêts américains.

Le secrétaire du Trésor a lancé, hier, une circulaire relative aux prises espagnoles et plusieurs colonies; cette circulaire exempte aux officiers des douanes d'empêcher l'entrée des navires venant de ces ports respectifs, excepté dans les cas de détresse suivant la 60e section de l'acte du 2 mars 1799.

N York, 3, 11 heures A. M.—Coton faible à 43½ à 44 c. or, 134⅛.

Candidatures pour la Mairie.

W. H. BELL est candidat pour la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans. Il sera soutenu par les ouvriers et les contribuables. 5 mars—3 f

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer que J. O. NIXON sera soutenu pour la place de Maire, devant la Convention du parti Démocrate National, par

1er mars—1 sem. SES NOMBREUX AMIS.

Les amis de JOHN T. MONROE présentent le nom de cet honorable citoyen comme candidat pour la place de Maire, aux prochaines élections municipales.

2 mars—jusqu'à l'élec.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Veuillez annoncer le major DOUGLAS WEST comme candidat pour la place de TRÉSORIER de la ville.

1f De nombreux amis.

Nous sommes autorisés à annoncer M. EDGAR MONTÉGUT, comme candidat pour la place de Recorder du Troisième District. 1f

EMILE WILTZ est candidat à la place de recorder du Deuxième District. L'élection aura lieu le second lundi de mars. 5mars 9f

NELLE-ORLÉANS, 3 mars 1866.

Au colonel J. O. NIXON:

Cher monsieur,

Les soussignés, en vue des prochaines élections de ville, vous demandent la permission de vous porter candidat du Parti Démocrate National pour les fonctions de Maire de la Nlle-Orléans. Ils ne connaissent personne à qui les vrais intérêts de la ville pourraient être plus sûrement confiés.

Ils vous prient donc de leur permettre de se servir de votre nom.

Vos respectueux serviteurs, &c.

John Watt & Co,	G De Fériet,
H T Lonsdale,	C H Slocomb,
G M Boyle & Co,	Richard Nugent,
R W Estlin,	Geo S Mandeville,
S P Duncan,	C Beale,
T M & J M Allen,	S Guérin,
Chas. Frantz,	Jos S Leeds,
F Miller,	A Bar,
W B Schmidt	Hugh Montgomery,
J Dick Hill,	T L Macon,
H S Bailey,	J W Stagham,
Geo. Stretchley, M D	T O Polk,
Mason Pilcher,	Cummings, Brown & Co
M P Buckley,	Joseph Ellison,
A. Mc. Montgomery,	A Gunn & Co,
Chalmers & Boon,	W Hynson,
C H Chase,	J Livingston,
F Pinson Marine,	Theo M Summers,
Chas E Leverich,	R M Robinson,
R J Palfrey,	Winslow Robinson,
D R. Carroll & Co,	Violett, Black & Co,
S A Shearway,	W P Harper,
Chas T Nash,	W Newton,
John W Saunders,	J H Thomas,
Edw B Hogan,	Edgar Thomas
J B Austen,	W J Stone,
C B Hart,	Kearney, Blois & Co,
E A Tyler,	Converse & Kennett,
E P Scott,	Geo McD. Burke,
S M Snowden,	R T N Robinson,
P Augusta,	W H Pierson,
Wm Gibson,	Jno Anderson,
W A Shropshire,	W J Johnson
J Watts Kearney,	Et autres.

NELLE-ORLEANS, 3 mars 1866.

MM. John Watt & Co, G. De Fériet, H. T. Lonsdale et autres,

Messieurs,

J'ai reçu votre communication de ce jour dans laquelle vous me demandez la permission de vous servir de mon nom comme candidat du Parti Démocrate National aux fonctions de Maire de la Nlle-Orléans.

Je n'ai point recherché la place et j'ai jusqu'à présent supposé les efforts faits pour me porter candidat; mais, je ne saurais refuser l'usage de mon nom, quand je suis sollicité par un nombre si considérable de citoyens ayant intérêt à la prospérité de la Nlle-Orléans, et alors que tant d'autres joignent leur requête à la vôtre. La place n'est pas une de celles que l'on doive se disputer; car pour le bien remplir il ne faut être lié par aucun engagement en dehors de l'obligation impérieuse d'exécuter fidèlement les lois. Si la population de la Nlle-Orléans croit que mon dévouement aux intérêts de la ville et mon expérience passée dans les conseils municipaux, me permettront de la servir utilement comme maire, je ne me sens par la position qui m'est proposée. Dans le cas où les citoyens m'honoreraient de leurs suffrages, tout ce que je puis dire, c'est que je ne serai lié par aucune promesse ni aucun engagement autre que celui de remplir les devoirs de maire consciencieusement, impartialement et aussi efficacement qu'il me sera possible.

Veuillez, Messieurs, agréer, &c.

J. O. NIXON.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 5 mars.

Arrivé dimanche 120 bœufs du Texas et 300 moutons. Il ne s'est rien vendu.

A vendre—386 bœufs de l'Ouest, 426 bœufs du Texas, 1700 moutons, 30 veaux et 45 vaches à lait.

[illegible]

Club National Démocrate du 6me Ward.

Les membres de ce Club sont prévenus que le poll pour l'élection de deux délégués à la convention démocratique, sera ouvert, CE SOIR, de 6 à 8 heures, au coin des rues Royale et Ursulines.

5 mars—1f ANTHONY SAMBOLA, Président.

ABSINTHE ET KIRSCH.

A vendre en débarquement du steamship Florida, arrivé de Liverpool—

100 caisses absinthe véritable, marque Ed. Pernod.

25 " kirsch " "

par J. N. CURIEN, No 20, rue Toulouse.

Marrons! Marrons! &c.

50 barils MARRONS de Savoie premier choix,
100 balles AMANDES écorce tendre,
100 sacs NOIX de Grenoble, reçues directement d'Italie.

A vendre par ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson.

A vendre ou à louer,

CE magnifique établissement, connu sous le nom de FONDERIE DE HOLMES, situé près du Nouveau Canal, 1er District, composé de 11 lots de terre, tous situés renfermé par les rues Benton, Calliope, Liberté et Bienville.

S'adresser à P. E. WILTZ, No 60 Passage de la Bourse.

AVIS.

Le soussigné, Marchand-Commissionnaire à la Nouvelle-Ibérie, se charge de la vente de toutes sortes de marchandises par consignation. Il sollicite respectueusement le patronage du public et de ses amis.

T. BOUTTÉ, Rue Duncan, Nlle-Ibérie.

Banque Nationale Germania.

Des listes de souscription à cette banque sont maintenant ouvertes. Les personnes qui désirent prendre des actions peuvent s'adresser aux bureaux des soussignés:

C. T. Buddecke, rue du Camp, No 38.
J. H. Elmer & Co, rue Carondelet, No 17.
Schneider & Zuberbier, rue Tchoupitoulas.
Schmidt & Ziegler, coin Nlle-Levée et Gravier.
Fred. Dolhonde, coin Lafayette et Commerce.
4mars—1f.

PRINTEMPS DE 1866.

Etablissement d'habillements du Sud.

Les soussignés viennent de recevoir un des plus grands stocks fashionable d'habillements et de lingerie qu'il y ait dans le pays.

Les acheteurs sont respectueusement invités à venir l'examiner.

HABILLEMENTS EN GROS.

Lingerie et chemises en gros.
Habillements imperméables, en gros
Malles, valises, parapluies, &g., en gros.
Habillements de jeunes garçons, en gros.
Habillements d'habitations en gros.

L. W. LYONS & Co.
Rue St Charles Nos 26 28 et 30,
4mars—2 Coin Commune.

Manufacture d'habillements du Sud

AU-DESSUS DES MAGASINS

NOS. 26, 28 ET 30

DE LA RUE ST-CHARLES,

—COIN COMMUNE—

Nlle-Orléans, (Lne)

Habillements faits sur commande,

promptement et de la manière la plus durable et dans le meilleur goût, à des prix raisonnables.

Un grand et magnifique assortiment d'étoffes françaises, anglaises, écossaises, allemandes et américaines,

—En pièces—

des genres les plus nouveaux, convenables pour la saison, constamment en magasin.

4mars—2f L. W. LYONS & CO.

GRANDE REDUCTION.

Marchandises sèches offertes

MARCHANDISES SECHES A PRIX REDUITS,

PAR

C. A. BARRIERE & BRO.,

EN LIQUIDATION.

135.........rue du Canal.........135

A partir du 5 courant, nous offrirons tout notre stock de marchandises à des prix au-dessous du cours.

Tout ce qui ne sera pas vendu le 1er d'avril, sera vendu à l'encan, notre maison devant être désormais définitivement. Nous invitons les négociants de la ville et de la campagne, les planteurs, et tous ceux qui ont besoin de marchandises de venir visiter notre assortiment, qui est immense et qui comprend principalement d'articles récemment importés qui sont très beaux.

4mars—2f C. A. BARRIERE & BRO.

Habillements! Habillements!!

MALARD & TOOKER,

10.......RUE DE CHARTRES.......10

Nous avons actuellement en magasin un stock frais de HABILLEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ, Que nous offrons de vendre aux acheteurs de la campagne, aux planteurs, &c.

Un bel assortiment d'HABILLEMENTS confectionnés pour l'été.

PANTALONS ET SACS en coutil et en toile.
SACS alpaca noir de différentes qualités.
PANTALONS et SACS en cotonnade, pour habitations.
HABILLEMENTS flottés, à bas prix, pour habitations.
CHEMISES jinga et en couleur.
Un assortiment complet de LINGERIE.

Les acheteurs trouveront leur intérêt à s'adresser à nous. 1 mars—1m

DÉBALLAGE, DÉBALLAGE.

Deux-Cent-Cinquante (250) Caisses

MARCHANDISES SECHES

POUR LE PRINTEMPS.

Comprenant un assortiment choisi pour le marché de la ville et de la campagne, qui sera vendu

Au plus bas prix du Marché.

AUSSI, CENT (100) CARTONS RUBANS ASSORTIS.

4 mars—1m C. JAUBERT & CO. No 29 rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES

A BON MARCHÉ.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL, RUE DU CANAL, No 160. En face de l'Eglise, coin Baronne.

Je viens de recevoir un très grand stock de marchandises sèches de printemps et d'été, de toute espèce et des dernières modes; je les vendrai aux plus bas prix du marché.

Etoffes riches de fantaisie et noires, pour robes; robes unies et foulard, organdi et grenadine des dernières genres; jaconats, organdis, perkales, brillantes, balleys, linons [illegible], mousselines de laine, mérinos et barèges.

Articles en toile, toile d'Irlande et de France, toiles à taie d'oreillers et à draps, linge de table en toile, nappes, serviettes, toiles imprimées, coutils et blanc et de fantaisie, jupons, &c.

Articles de blanc; véritables mousselines suisses, 4/4, 6/4, 8/4, 10/4, 12/4, nansoukes, mousselines, à raies, brodées et à carreaux; batistes, jaconats unis et à carreaux, organdis blancs, unis, à raies et à carreaux; piqués, en couleur et à fleurs; bobinets, tulle à moustiquaires; articles d'habitation, toutes sortes de marchandises en coton, coutils, étoffes à robes, cotonnades, casimirs, draps, denims, drap d'été, piqués, jeans pour messieurs et pour enfants.

500 châles cachemire et mérinos noir, à très bon marché; châles grenadine et barège,

300 basques soie noire, dernier genre de Paris, à bas prix.

400 douzaines corsets français,
1000 paires de dentelles,
Broderies, mitaines, parasols, éventails,
Dentelles noire 4/4, 6/4 et 8/4 pour châles,
1000 douzaines mouchoirs toile, de $1 25 la douzaine, à $20 pièces.

Coton Union à draps	$1 50,	valant	$2 50.	
Toile d'Irlande de	30	de	75.	
Linons	21	do	35.	
Batistes de printemps à	1 20 et $1 60	de	$2 25.	
Bon coton blanc à	7	et	25.	
Coton Lonsdale à	40.			

200 manteaux casimir de printemps, à $5, valant $15 00.

5 caisses jaconats français, bon teint, à 30 c., valant 35. —Lingerie avariée—

Etoffes à robes, à 25 cents.

Véritables mousselines suisses mouchetées et à dessin, à 20 et 30 cents, valant $1 la verge.

Je suis prêt à offrir un stock qui ne perdra pas à être comparé à aucun autre sur le marché sous le rapport des prix et des genres, et je m'engage à vendre les articles aussi bas prix qu'à New-York. Les acheteurs au comptant sont invités à examiner avant de faire leurs achats ailleurs.

M. REIMAN, Rue du Canal, No 160.

4 mars—3

Graines de Coton, Graines de Coton,

2500 Boisseaux de "PROLIFIC" de Dean, choisis dans la première cueillette de la récolte de 1865, expressément pour plant, par J. W. Dougherty, près Bâton-Rouge. Ces graines sont garanties fraîches et en bon état. A vendre en lots au gré des acheteurs, par HARPER, WALKER & Co, Rue Carondelet, No 81.

4 mars—1 m.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LE Dr. ALLEN, dentiste, a transporté son cabinet au No 36 de la rue DES MAGASINS, où il serait heureux de recevoir ses anciens clients et tous ceux qui ont besoin d'un DENTISTE. 4 mars—1f

Fromage de Gruyère

Importé directement de Suisse à la N. O.

SAVON de A. Billard,
SAVON de Marseille,
VINS pour famille, en caisses et en barriques,
Huile d'Olive, (Sardines, &c.

A vendre par E. HESSE.
4 mars—2 3, rue Tchoupitoulas.

ASILE DE STE-CROIX.

Les Sœurs de Ste-Croix organisent en ce moment une foire au bénéfice de l'Asile des Orphelins, situé à l'angle des rues Elmire et Amour, Troisième District. Ont besoin, dans les ses pensionnaires augmentent tous les jours, à un appel pressant de secours. Les Sœurs comptent, comme de coutume, sur la générosité du public et sur le charitable concours des dames de la Nouvelle-Orléans. Elles recevront avec reconnaissance les offrandes qu'on voudra bien leur adresser. L'époque de l'ouverture de la foire sera indiquée plus tard. 7Nov

A LA VILLE DE PARIS.

Au 1er septembre prochain le nouveau magasin de modes et de nouveautés de la VILLE DE PARIS, successeur de la maison D. H. Holmes, sera transféré de son local provisoire, rue de Chartres No 34, ancienne maison Fréderique, dans sa bâtisse en construction rue Bourbon, entre Canal et Douane.

Les dames pour le magasin et des ouvrières pour les ateliers de modes, de robes et de confections, peuvent s'adresser à l'occupation par la voie du perron dorénavant rue de Chartres.

2mars—1m V. FROIDEVAUX, Gérant.

Divers! Divers!

5 Barons INDIGO de Guatemala,
4 barils MIEL de Cuba,
[illegible] caisses VIN du Rhin, Rudesheimer, Geisenheimer et Hochheimer,
300 barils SUCRE blanc en morceaux et en poudre,
75 quarts et barriques VIN de cherry Lacave et Echeverria,
25 quarts et barriques VIN de Porto doux, Lacave et Echeverria,
400 caisses SAVON de Marseille,
[illegible] barriques VIN de Bergerac,
200 caisses FRUITS à l'eau de vie,
[illegible] SARDINES en 1/4 et 1/2 boîtes,
[illegible] PRUNES en bocaux,
100 quarts VIN de Porto doux "Valerio",
50 caisses EAU-DE-VIE Evanno,
[illegible] VERMOUTH Noilly Prat & Co,
[illegible] ABSINTHE do.

A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN, No 77, Rue Vieille Levée. 4mars—2f

MANUFACTURE DE PARFUMERIE ET SAVON DE TOILETTE.

RUE CHARTRES, NO. 103

Nous appelons l'attention des marchands sur notre vaste assortiment, savoir:

75 différents modèles de SAVON DE TOILETTE odeurs et couleurs variées, depuis 30 cents la douz. jusqu'à $4.

30 différents modèles de POMMADE, depuis $1 jusqu'à $18 la douz.

60 modèles EAU DE COLOGNE de $1 jusqu'à $6
80 différents modèles d'HUILES parfumées,
70 de de d'EXTRAITS d'odeurs variés.

Aussi tous les articles de parfumerie,

—TELS QUE—

Eau de Lavande, Vinaigre de toilette, Blanc de Lys, &c. &c.

et une quantité d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Aussi un vaste assortiment de Bénédicte huile, Brosses à dents, &c. &c.

26fév—1mPP A. DOUSSAN & JACQUIER.

Manufacture de Parfumerie

A LA CORBEILLE DE FLEURS,

54, RUE DE CHARTRES.

MM. FONTAINE & BOUVIER ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent d'ouvrir un nouveau magasin de parfumerie au No 54, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane, où ils offrent en vente des parfumeries des premières maisons de Paris et de Londres, telles que

Lubin, Pinaud, Violet, Société Hygiénique, L'Advenal, Monpelas, Guerlain, Coudray, &c. &c.

Toutes ces parfumeries, finalement déballées, sont offertes au public à des prix incroyables de bon marché.

Toutes ces marchandises sont de première qualité, telles que:

EAU DE COLOGNE,
EAU DE VIE LAVANDE,
VINAIGRE DE TOILETTE,
EXTRAITS d'odeur pour le mouchoir,
SAVONS et COMESTIQUES,
HUILE et POMMADE pour les cheveux.

PEIGNES et BROSSES de toute qualité, et articles de toilette en général.

Dépôt général de la célèbre teinture de Binaud.

On trouvera les mêmes articles à leur autre magasin, rue Ste-Anne, No 63.

Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir voir les échantillons avant de faire leurs emplettes ailleurs.

18 fév—1m. PP. FONTAINE & BOUVIER.

Grand stock de marchandises de printemps.

HAGGERTY FRERES,

133.......RUE DU CANAL.......133

Offrent en ce moment un des plus grands choix de MARCHANDISES SECHES de saison qu'on ait jamais importé dans cette ville et qui se compose de

Barèges anglais,
Grenadines, Tissus,
Châles, Mozambiques,
Organdis, Jaconats,
Linons St. Toile d'Irlande,
Nappes,
Batiste 4½, drapes: toile 12/4 à draps.
Robinets, 12/4.

Un assortiment complet d'articles pour les familles et pour les habitations.

Nous attendons à une baisse prochaine dans les marchandises étrangères et du pays, nous vendrons, par cidre, notre stock entier, au prix plus que le prix coûtant.

2mars—1m HAGGERTY FRERES.

Lisez l'antidonnance et jugez pour vous-même.

AMERICAN AROMATIC BITTER CORDIAL.

CE cordial aromatique amer tout la saveur et l'arôme des plus exquises liqueurs, [illegible] le meilleur stomachique et tonique pour traiter la débilité générale, et dans toutes les affections nerveuses et de tous, il rétablit l'appétit, donne de la vigueur aux fonctions de l'estomac, [illegible] la gastrite, maladies des reins, dyspepsie, la colique, &c.

[illegible]

A. A. PEYCHAUD pharmacien.

P S. On trouvera toujours au No [illegible] rue Royale, chez les seuls agents Crafts & Co. général commissions marchands, No 28 Natchez street.

AU PUBLIC.

SACHANT que ma marque de CIGARES, El Ciato de Oro, a été contrefaite par certaines importations de cigares de la Nlle-Orléans je préviens mes marchands et consommateurs qu'on ne peut avoir seul et unique véritable que chez [illegible] M. D. JOSÉ DOMINGO, rue du Canal, No 14.

Havane, 16 février 1866. JAIME CODINA.

AVIS.

AYANT pris la direction entière du café situé au coin des rues Bourbon et Toulouse j'annonce que je ne paierai pas les dettes qui pourraient être contractées pour le compte de cet établissement, à moins qu'il n'y ait une autorisation de ma part à partir du 1 février.

3mars—2 JOSEPH MENDEZ.

GRAINES DE COTON,

MILLE BOISSEAUX,

Du célèbre CLUSTER.

Récolte de 1865.

A vendre par JOHN H. CARTER, Rue Tchoupitoulas, Nos 8 et 10, et rue de la Nouvelle-Levée, Nos 15 et 19. 2 mars—12 PP

AVIS

Aux bonnes ouvrières en robes.

Des COUTURIÈRES sachant parfaitement travailler trouveront de l'ouvrage et de bons appointements chez Mme SOPHIE, 152, rue du Canal.

Amandes! Noix! Huile! Vermouth! &c.

100 sacs AMANDES coque tendre Languedoc,
100 sacs NOIX de Grenoble,
100 paniers HUILE James Plagniol 22 et 11 onces,
200 caisses VERMOUTH N. P. & Co,
200 caisses OLIVES, CAPRES et ANCHOIS,
100 caisses SAVON de Marseille,
100 caisses VIN muscat de Frontignan,
100 caisses EAU fleur d'Oranger,
100 barriques VIN rouge très corsé,
100 de pipe VIN de Porto,
100 de pipe VIN de Madère en débarquement du navire Etoile de la Mer, de Marseille.

A vendre par ANT LANATA, 9 et 11, rue Jefferson. 3mars—4f

Vins! Liqueurs! Sardines!

300 barriques vin, différentes marques, pour familles.

100 caisses sardines 1re qualité.
100 do absinthe Ed. Pernod
100 do vermouth, Noilly Pratt.
100 do assortiment de Frontignan, diverses marques,
500 do et paniers huile d'olive Plagniol et Barigalupo.
50 do kirsch de la Forêt Noire,
100 do champagne de Veuve Clicquot, Moët & Chandon, Cartier & Co, Cpte. St Michel, &c.
200 quarts pipes, Burgundy Port, Sherry et Madère de Lacave & Echeverria.
50 caisses fruits à l'eau de vie.
25 quarts rhum de la Jamaïque et de la Louisiane, et un assortiment complet de cognac, brandy et whisky de toutes les qualités.

A vendre par JNO. BRUGERE, 30 rue de la Douane, 30, entre Chartres et Levée. 2 mars—10

Provisions de choix.

BACON—300 boucauts épaules et plats côtes, ribbed et désossés.
PORC—1500 barils mess et prime;
GRAISSE—300 tierçons graisse feuille prime;
WHISKY—400 barils vieux whisky Bourbon "Chicken Cock", de Jas. A. Miller, le véritable article;
do 200 demi-barils de ce même whisky;
do 200 barils whisky rectifié de Derby & Day;
JAMBONS—50 tierçons jambons passés au sucre, qualité supérieure.
FARINE—1000 barils farines, superfine et extra;
VIANDES—100 tierçons et 25 boucauts épaules;
CORDE—250 rouleaux corde faite à la main et corde faite à la machine.

En débarquement et attendus. A vendre par Martin, Delhonde & Cobb, RUE NATCHEZ, No 27.

3mars—3

FCO. PIZARRO MARTINEZ........ANTONIO PALACIO

MARTINEZ y PALACIO,

MERCANTES,

198........CALLE GRAVIER........198

SEGUNDO PISO.

1ro marzo—1m Nueva-Orleans.

FCO. PIZARRO MARTINEZ........ANTONIO PALACIO.

MARTINEZ & PALACIO,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

198.......rue Gravier.......198.

1er mars 1m Au premier. Nouvelle-Orléans.

PERDU.

UN BRACELET, forme ovale, en noir, avec diamants sur le pourtour, a été perdu hier, soit rue St-Charles, soit rue du Canal, entre Bourbon et Royale. Ce bracelet porte gravé le nom de sa propriétaire, "Annette Osletti. Prima Billy." Bonne récompense. La rapporter au No 11, rue Bourbon.

Absinthe! Pois! Champignons! &c. &c

75 caisses absinthe E. Pernod;
50 do de 50/2 boîtes petits pois,
50 do de 50/2 do champignons;
50 do vieux whiskey d'Irlande;
20 paniers Old Tom (genièvre de Londres);
5 tonneaux fromage de Gruyère;
25 douzaines fromage de Hollande,

En débarquement du steamer Bolivian et à vendre par PIAGGIO Frères, Rue de la Vieille-Levée, Nos 62 et 64.

1er mars—6f

C. RAVELET & FILS,

66.......RUE DE LA DOUANE.......66

IMPORTATION

RÉELLEMENT DIRECTE.

Grand choix de BELLES NOUVEAUTÉS ET ARTICLES DE FANTAISIE reçus d'Europe par les derniers arrivages.

TOUJOURS AU PLUS BAS PRIX.

15 fév—1m

CIGARES DE LA HAVANE.

EN débarquement du steamer Moniteur, et la goëlette Sorrow, arrivée de la Havane—

100,000 CIGARES de mérites et formes assorties.
70,000 paquets à cigarettes La Honradez.

A vendre par E. TROISSARD, 36 et 37, rue Toulouse, 2mars—1m.P.F. entre Chartres et Vieille-Levée.

Parti National Démocrate.

COMITÉ EXECUTIF DE PAROISSE.

Nouvelle Orléans, 28 février 1866.

A une réunion du comité exécutif de la paroisse d'Orléans, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Il est résolu qu'afin de préparer une expression loyale et complète des sentiments de nos concitoyens démocrates et afin d'éviter toutes irrégularités, toute surprise, toute confusion, il est ordonné que les clubs démocrates des différents wards tiennent des élections de délégués à la CONVENTION DÉMOCRATIQUE DE LA VILLE la dite élection de délégués devra avoir lieu LUNDI SOIR, 5 mars 1866 entre 7 et 9 heures, et la Convention s'assemblera le MERCREDI, 7 mars 1866 à 7 heures du soir, au MECHANICS INSTITUTE; et la base de la représentation pour chaque ward sera la même que pour la répartition des membres de la Chambre des Représentants.

Résolu que lesdits commissaires à ladite élection seront les seuls juges des qualités de tous les votants le soir de l'élection, et qu'il ne sera permis à aucune personne de voter à moins qu'elle ne soit reconnue comme membre du parti démocrate.

Résolu que nous ne reconnaissons aucun club autre que ceux qui ont été organisés à la dernière élection d'Etat, et que les officiers de ces clubs sont chargés de convoquer les membres dans le but d'élire des délégués.

JOHN R. CONWAY, président.
JOSEPH TAYLOR, secrétaire. 1er,

Département des Travaux Hydrauliques. *Banque du Commerce de la Nlle Orléans,* 3 février 1866.

UNE élection de six Directeurs de cette compagnie, pour un an, à partir du 1er lundi de mars prochain, aura lieu aux bureaux No 38 rue Dryades, le lundi, 5 mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

3 fév—en 6 mars S. Z. PERCY, Secrétaire.

Club Démocrate National du Septième District de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée le 28 février 1866 par le Comité Exécutif de la Paroisse d'Orléans, ce Club se réunira, lundi, 5 mars courant à 6 heures du soir, au Coin-Pit, au coin des rues Kerlerec et Bons-Enfants. L'exactitude est requise, car le but du meeting est de nommer des Délégués à la Convention Démocratique de cette ville qui doit s'assembler, le 7 du courant, à 7 heures du soir au Mechanics' Institute.

PETER M. PETERSON, Vice-président.
HENRY D. MONIER, secrétaire. 3 mars—3

Club Démocratique du Cinquième Ward.

LES membres de ce Club sont priés de se réunir dans la salle de Bal d'Orléans, rue d'Orléans, lundi, 5 du courant, à 6 heures et demie du soir, pour affaires et pour l'élection de Délégués à la Convention de Ville.

3 mars—3 GEORGE CLARK Président

GRAND MAGASIN DE VENTE DE CADEAUX ET LIVRES CONVENABLES

POUR CADEAUX.

N. W. MANNING & CO.,

Au coin des rues Royale et Conti, NOUVELLE-ORLEANS.

$25,000 de montres, bijoux, argenterie plaquée, plumes en or, albums photographiques, portefeuilles, porte-monnaie de Dames et de Messieurs, couteaux de poche et canifs, livres, bibles de familles et autres bibles, gravures, photographies, Stéréographes et différents autres objets—le tout à VENDRE à $1, d'après ce

Mode de vente.

Des photographies des principaux généraux et d'autres personnages distingués et une annonce nommant un des articles du magasin sont placés sous des enveloppes cachetées et bien mêlées, une de ces enveloppes sera vendue 25 cents (On enverra 5 pour une piastre, 12 pour deux piastres, 22 pour quatre piastres, 35 pour cinq piastres et cent pour quinze piastres).

En recevant la photographie, vous verrez ce que vous pouvez avoir et vous devez décider à votre gré, si vous devez ou ne devez pas prendre l'objet. Adressez-vous à N. W. MANNING & CO. Bureau de Poste, Boîte 1513, Nlle-Orléans, Lne.

ou au magasin.

Nous donnerons un objet avec chaque livre ou album vendu au détail. Nous vendrons au détail, comme d'habitude, un article quelconque de notre magasin, à AUSSI BON MARCHÉ, SINON A MEILLEUR MARCHÉ qu'au autre magasin de la ville. Nous invitons le public à venir examiner notre stock. 26fév—1m

AVIS.

AVIS est donné qu'il sera fait une demande pour le renouvellement des certificats suivants qui ont été perdus ou égarés:

Le certificat No 32 pour 138 actions de Polk County Copper Company, sur lesquelles $108 par action ont été payées. Les dites actions ont été émises en faveur de George W. Parker. Le certificat No 81 du Varieté Association, sur lequel $300 ont été payés. Le dit certificat a été émis en faveur de George W. Parker.

L. F. GENERES, Administrateur de la succession de Geo. W. Parker.

27fév—1 12 j—1m

COMPAGNIE DE METIER A TISSER

de la Nouvelle-Orléans.

PLANTEURS! VEILLEZ A VOS INTÉRÊTS

Et ne manquez pas de venir au

No 114 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans,

Pour y voir fonctionner

LE MÉTIER A LA MAIN

Automoteur Perfectionné de Mendenhall.

Il a de grands avantages sur les autres métiers; il est plus simple et plus durable; on en comprend plus facilement le mécanisme et il est plus sûr.

Les Planteurs peuvent être indépendants

EN

Tissant sur le METIER PERFECTIONNÉ DE MENDENHALL tout le linge qui se porte chez eux.

On peut tisser de 15 à 30 VERGES PAR JOUR à l'aide de ce métier qui tisse aussi vite qu'aucun métier de fabrique. On peut économiser, en s'en servant, la moitié du coût des vêtements d'une famille. On peut gagner de $5 à $10 par jour.

Les pièces dont il se compose SE CHANGENT D'ELLES-MEMES. Il tisse les jeans, les satinets, le linsey, les couvertures, le drap double ou, différentes espèces d'étoffes à côtes, le lin, le coton, la laine ou de laine, les jupons Balmoral, les tapis de laine, toile et chanvre.

Il est petit, propre et léger.

Pas plus grand qu'une table à manger ordinaire; le travail en est parfait, les matériaux en sont bons, il est bien verni. Il est très simple et on en comprend facilement le mécanisme. Tout s'y fait en TOURNANT UN CRAN.

Pour plus de détails, les prix, les circulaires descriptives, les échantillons, s'adresser, (avec le timbre) à

COON & BRANDRIFF.

24 fév—3m Rue St-Charles, No 114, Nlle-Orléans.

PHARMACIE NOUVELLE.

OSCAR ROBIN,

PHARMACIEN ET DROGUISTE,

48.......RUE ROYALE.......48

Et à l'angle des rues Ste-Anne et Villeré,

Vient de faire l'ouverture d'un grand envoi de médicaments, drogues, articles pharmaceutiques, tant de l'étranger que du pays, qu'il vendra aux étalages et aux habitants aux plus bas prix du marché. Tous ces articles sont FRAIS et PURS et plainement garantis sera donnés sous ce rapport. M. Robin tient également assortiment pour peintures, huiles, articles de teinture, brosses à peinture, &c., ainsi qu'un beau choix de PARFUMERIE française et américaine, comprenant savons fins de toilette, parfums, extraits, poudres, brosses, etc. etc. 2 mars—1m PP

J. SAUVAGE, Courtier,

Passage de la Bourse No 111.

A constamment à vendre des propriétés parfaitement situées et des fonds à placer sur hypothèque.

5mars—3m

Enfant perdu.

IL s'est égaré hier, vers les 3 heures P. M., un enfant âgé de quatre ans et demi, nommé GABRIEL, habillé d'un pantalon gris et d'un paletot bleu—Le personne qui le retrouverait voudra bien le ramener chez sa mère, demeurant rue St-Claude, No 316, entre les rues du Bayou et du Quartier. Il sera donné une récompense libérale. 5mars—2f

AU PUBLIC.

LES propriétaires de la Gazette Allemande annoncent à la clientèle du LOUISIANA STAATS ZEITUNG qu'ils ont acheté tous les droits et tout le matériel de ce journal et publieront dorénavant tous les avis du STAATS ZEITUNG, jusqu'à l'expiration de ces avis, sur la feuille du soir de la Gazette Allemande. Les personnes qui auraient à se objection à l'arrangement conclu entre les vendeurs et les acheteurs sont priés d'en avertir les soussignés.

PFEIFFER & HASSINGER, Propriétaires de la GAZETTE ALLEMANDE, 1er mars—6f Rue du Camp, No 108.

PERDU

UN certificat pour 25 actions du fond capital de la Banque de la Louisiane, transférées par Samuel Smith à C. & G. Renken, le 2 février 1857. On se rappelle pas le numéro. Demande pour [illegible] d'un double du certificat a été adressée à qui de droit.

FRED. MYSING, Curateur de la succession G. Renken.

25 fév—3f en 15 j

ANTOINE DUBUC,

Secrétaire de la Fabrique de l'église St-Louis de la Nlle-Orléans,

Bureau No 20, PLACE ST-ANTOINE,

QUI, depuis vingt-cinq ans remplit les dites fonctions, est en qualité sus-dite s'occupe de l'entreprise des enterrements et services funèbres, informe le public et ses amis, ainsi que ceux de M. JEAN BONNOT, qu'il a intéressé dans l'entreprise sus-dite, qu'ils tiennent en magasin tout ce qui concerne les funérailles en général.

ANTOINE DUBUC.............JEAN BONNOT

J. BONNOT & CO.,

Magasin de Pompes Funèbres, situé rue Ste Anne, entre Chartres et Royale,

—Et établi depuis plus de vingt-cinq ans—

Dépôt de cercueils métalliques, et bois de toutes sortes, confectionnés sur commande à dans les prix. Rabais de cercueils de forme carrée, long. Fabrique de Crane, Breed & Co, de Cincinnati, également ornes et garnis de magnifiques montures argentées d'un fini parfait et supérieur, et incomparable comme confection. On y trouve aussi grands et petits corbillards, voitures, ainsi que tout ce qui, en général, concerne les enterrements.

—Etablissement—

51.........RUE STE-ANNE.........51

5mars—3m. MAJ.S.

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POTHIER a transféré son bureau du No 25 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111, rue Gravier, entre la rue des Magasins et la rue du Camp. 5mars—3m

ENTREPOTS DE VIN.

[illegible]

ORDO AB CHAO.

SUP. CONSEIL DE LA LOUISIANE · SEANT A LA N. ORLEANS

A une élection qui a eu lieu le 18 février 1866 le Suprême Conseil des Souverains Grands Inspecteurs Généraux pour l'Etat de la Louisiane a choisi pour ses Officiers pendant les quatre années suivantes:

TT. ·. ILL. ·. FF. ·.

PIERRE SOULÉ, T. ·. P. ·. Grand Commandeur.
THOMAS WHARTON COLLENS, Lieut. Gr. Comm.
EDOUARD MARC, Grand Secrétaire.
CHARLES BIENVENU, Grand Orateur.
AUGUSTE DI DOUSSAT, Grand Trésorier.
ANGELO SOCOLA, Gr. ·. M. ·. des Cér. ·.
CHARLES KNABE, Gr. ·. Porte-Etendard.
LOUIS LODS, Gr. ·. Cap. ·. des Gardes.

La Grande Communication aura lieu cette année Mardi 6 mars, à 6 heures du soir, dans le Temple du Foyer Maçonnique. N. ·. [illegible] Les représentants des [illegible] de K. ·. H. ·. des Chap. de R. ·. C. ·. et des Loges de la Juridiction sont priés d'être exacts.

Tous les Maçons de la Juridiction sont invités à cette séance.

Par mandement
du Gr. ·. Commandeur: E. MARC [Sceau], Grand Secrétaire.
5 mars—5f

Nuova-Orleans, Marzo 5, 1866 (E. V.)

R. ·. L. ·. NAZARAT No 3.

La R. ·. Italiana Nazarat No 3, sotto la giurisdizione del Sup. ·. Cons. ·. 33o grado, pel Stato della Luisiana, ha eletto per l'E. ·. [illegible] anno 1866 gli seguenti:

ANGELO SOCOLA, Ven. ·. M. ·.
GIUSEPPE MIZZI, 1o Cust.
GIO-BATTA SOLARI, 2o Cust.
ENRICO PIAGGIO, Orat.
ANGELO ANSELMI, Seg.
FRANCESCO BERTA, Tes.
MICHELE DI GREGORIO, M. ·. Esp.
F. SEMERIA, G. TOGNONI, Diac.
DIMITRY AGAPITOS, M. ·. di Cer.
ANGELO LANATA, Econ.
NATALE GIULLA, Osp.
GIACOMO MANETTA, Pte Spada,
ANTONIO SIDOTI, Pte Bandiera,
FILIPPO ARNAUD, Odia Interiore,
GIUSEPPE LUCCHESI, Odia Esteriore.
F. BERTA, Farmacista,
F. FORMENTO, Dottore.

Per Ord. della L. ANGELO ANSELMI, Seg.
5 marzo—3

$100,000

DE MÉLODÉONS, MONTRES, PLAQUÉ, BIJOUX, A $1 L'ARTICLE,

AU GRAND

MAGASIN DE CADEAUX

Du No 26 COMMERCIAL PLACE,

entre les rues Camp et St-Charles.

Manière dont se fait la vente.

Nous vous vendrons une enveloppe pour 25 cents, (ou cinq pour une piastre); elle renferme une photographie ou quelque autre jolie gravure et une carte, qui vous donne le droit d'acheter l'article qui y est désigné. Cette carte décrit et propose de vendre un des articles de notre immense stock à UNE PIASTRE: l'objet peut être un pot à glace de $20, un bijou valant de $25 à $40, une montre, un mélodéon valant de $125, ou un article quelconque du magasin.

☞ Nous avons le plus grand assortiment de couverts en plaqué qu'il y ait à la Nlle Orléans et chaque article est garanti.

☞ Nous appelons l'attention des dames sur notre magasin au No 26 COMMERCIAL PLACE. Entrée par la rue du Camp.

☞ Nous ajoutons journellement plus de cadeaux précieux qu'aucun autre établissement de la ville. Venez voir No 26 DE COMMERCIAL PLACE.

☞ C'est endroit où vous êtes sûrs de recevoir l'équivalent de votre argent.

COMMERCIAL PLACE, No 26. Venez voir.

☞ Venez à la grande vente du No 26.

Le magasin est toujours ouvert après la clôture des théâtres, et nous recevons ceux qui en viennent.

Cinq enveloppes pour une piastre!

Les ordres sont l'objet d'une attention particulière.

Adressez-vous à FRYE & CO., Boîte 61, Bureau de Poste, Nelle Orléans Lne.

22 fév—1m Vente en gros et en détail.

AVIS.

LE soussigné, quittant la ville pour quelques mois pour cause de santé prie les personnes qui lui ont laissé des montres pour être raccommodées de vouloir bien les retirer d'ici au 1er d'avril prochain. Il prie également ceux qui lui devraient d'acquitter ceux dans le plus bref délai possible.

Il profite de cette occasion pour recommander M. F. Henry J. Stoelker, qui travaille pour lui depuis longtemps et dont il a toujours été très satisfait. M. H. J. Stoelker se charge de toute espèce d'ouvrage d'horlogerie à la même place, rue Bourbon No 107.

1er mars—1 m L. WANGLER.

MIEL DE LA HAVANE.

15 barils MIEL DE LA HAVANE, importé directement, et à vendre par CUSACHS & OGDEN, coin Royale et St-Philippe.

18fév—10—PP

BEURRE DE CACAO.

200 livres BEURRE DE CACAO, importé directement de la Havane. A vendre par CUSACHS & OGDEN, coin Royale et St-Philippe.

18fév—10—PP

CHARPIE ESPAGNOLE

ET MANAJU.

100 livres CHARPIE ESPAGNOLE, 100 livres MANAJU.

Importés directement de la Havane par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St. Philippe.

18jan—10 P P

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en mains un assortiment complet des articles ci-dessus.

AUSSI QUE

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grosseurs, grandeurs et qualités.

1er nov—☞

City National Bank.

Nlle-Orléans, 12 février 1866.

A une assemblée régulière des Directeurs de cette Banque, N. T. N. ROBINSON a été élu Président à l'unanimité. G. W. COCKRAN, Président.

13 fév—1 m

Compagnie de Navigation à vapeur entre la Nlle-Orléans et le Texas.

Des souscriptions au fonds capital de la compagnie ci-dessus seront reçues dans nos bureaux à partir de LUNDI, 6 novembre.

PIKE, LAPEYRE & BROTHERS.

nov—☞

LEON QUEYROUSE,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS

Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.

17.........Rue St-Louis.........17

12 jan—☞ Nouvelle-Orléans.

TAXES DE VILLE.

BUREAU DU TRÉSORIER, 23 février 1866.

LES TAXES DE VILLE de 1865 sur les propriétés foncières et mobilières seront dues et devront être payées, à ce bureau

LE 1er MARS PROCHAIN.

Le soussigné appelle l'attention des contribuables sur le fait qu'il a en main et doit percevoir le montant de près de DIX-NEUF MILLE COMPTES.

Il est clair, du moins pour lui, que tous ces comptes ne peuvent pas être livrés en quelques jours et si une majorité des citoyens en retarde le paiement jusqu'aux derniers jours qu'accorde la loi, beaucoup d'entre eux n'auront pas le temps de s'acquitter et seront obligés de payer entre les mains de l'avocat de la ville AVEC LES FRAIS. Le soussigné recommande fortement aux contribuables de venir acquitter le plus tôt possible.

J. S. WALTON, Trésorier de la ville

25 fév—1 m

AVIS AUX CONTRIBUABLES—TAXES D'ETAT

Les contribuables du Premier District, ville de la Nouvelle Orléans, sont par les présentes notifiés que le taxes assessées sur les contrôles de 1865, sont maintenant dues et payables au bureau du soussigné, chambre No 5, au rez-de-chaussée, Hôtel-de-Ville, où on peut le trouver tous les jours excepté les Dimanches, de 9 A. M. à 3 heures P. M., pour la perception des dites taxes.

W. T. STOCKER, Percepteur de Taxes d'Etat, Premier District, N. O.

11 fév—3m

Avis aux constructeurs.

BOIS DE PLANCHE ET CHARPENTE.

A VENDRE, en gros et en détail, à l'angle de la rue Toulouse et Franklin, Vieux Bassin—

100,000 pieds planches au pouce,
50,000 planches en long et volches rabotées,
100,000 poteaux de toutes dimensions.

MM. les entrepreneurs et expéditeurs sont invités à visiter mon chantier, leurs les ordres qui me seront confiés seront expédiés avec célérité.

25fév—1m J. JOYET.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1866.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée le 4 janvier 1866, des propositions cachetées seront reçues, au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 16, jusqu'à jeudi, 15 mars prochain inclusivement, pour la ferme, pour une période n'excédant pas douze ans, du Canal Carondelet, des bateaux à draguer, des chemins et dépendances, des bâtiments, et privilèges de la Compagnie, sur le Canal le Bayou St Jean et le chemin en quais, de tous les autres droits et privilèges de la Compagnie et des conditions par dessus du contrat [illegible]. Les dites propositions devront être faites d'après des conditions adoptées par la dite Compagnie le 9 janvier 1866, et dont une copie, certifiée par le secrétaire restera affichée au bureau de la Compagnie, jusqu'au 15 mars 1866, inclusivement, afin que les assesseurs puissent s'y référer.

Les propositions devront être cachetées, adressées au Président de la Compagnie et marquées respectivement "Propositions pour la ferme du Canal Carondelet, &c."

LOUIS GAGNET, secrétaire.

13janv—au 15mars

Vermouth, Muscat, Vins, Savon, Amandes

CENT CINQUANTE caisses vermouth marque Noilly Prat & Co,
[illegible] de vin muscat,
50 barriques vin d'Oporto et de Malère,
50 caisses savon de Castille,
25 balles amandes de Languedoc,
En débarquement de la barque Etoile de la Mer, arrivée de Marseille, à vendre par PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille Levée No 62 et 64.

MARCHANDISES SECHES.

A. STURZENEGGER & CO.

38.....RUE DES MAGASINS.....38

VIENNENT D'OUVRIR LEURS

Marchandises de Printemps,

ET VENDRONT AUX PLUS BAS PRIX POSSIBLES:

CALICO IMPRIMÉ à fond blanc, 4/4 et 4/4;
JACONAT FRANÇAIS ET ANGLAIS;
ORGANDIES de de;
GINGHAMS SUISSES à carreaux; de de unis.
GRENADINE NOUVEAUTÉ;
BAREGE de
MOZAMBIQUE;
CRÊPE;
ALPACCA;
ET UN GRAND ASSORTIMENT DE SOIE NOIRE

COTONNADE FRANÇAISE unie;
do ATTAKAPAS;
do FAÇONNÉE,
LISTADOS Bleus et Blancs,
COUTILS Unis et Façonnés.

BONNETERIE FRANÇAISE, ANGLAISE ET ALLEMANDE.
CHEMISES FRANÇAISES ET ANGLAISES;
CORSETS FRANÇAIS ET ALLEMANDS;
MOUCHOIRS MADRAS, en couleur, Pucé, Blanc et Noir.

TOILE UNIE, par pièces de 12 1/2, 16 et 25 yards;
MOUCHOIRS OURLÉS;
SERVIETTES OUVRÉES;
NAPPES ET SERVIETTES DAMASSÉES
SERVIETTES Communes et CRASH;

UN GRAND ASSORTIMENT DE MOUSSELINE FRANÇAISE ET SUISSE de 4/4 et 6/4;
NAINSOOK UNI, à raies et à carreaux;
MULL—MULL;
BATISTE UNIE;
JACONAT UNI;
BRILLANTE;
MOUSSELINE pour Moustiquaires;
MOUSSELINE Damassée et à Carreaux;

AUSSI—UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES AMERICAINES TELLES QUE:

CALICOS D'ÉTÉ imprimés, 4/4 et 7/8,
COTONNADE RIPKA;
COTONS Ecrus et Blancs;
DUCK;
TICKINGS;
OSNABOURGS rayés: do à carreaux
DENIMS &c.

FILÉS DE GEORGIE du No 8 à 12;
SHIRTINGS DE LA GEORGIE;
SHEETINGS

UNE CONSIGNATION DE MERCERIE ASSORTIE ET DE VARIETES

Attendu par steamer "Gambia" de Liverpool;
UN GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS ET CASIMIRS D'ÉTÉ;
SOIE NOIRE ET SATIN DE CHINE;
JACONAT NOUVEAUTÉ Français et Anglais;
BAREGE POUR VOILES;
ROUGES D'ANDRINOPLE;
BOBINETS
PARAPLUIES, OMBRELLES ET EN-TOUT-CAS

14 fév—1m PP

Coal Oil. Coal Oil.

90 Bbls COAL OIL, qualité extra, Venant d'être reçu.

—AUSSI—

75 Bbls RIZ CREOLE.

A vendre par E. PINAC & Co, 34 et 37 Vieille-Levée, encog. St Philippe

1er mars—1f—PP

Avis de Société.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une SOCIÉTÉ pour le commerce de DROGUES en gros, dans cette ville, sous le nom de

WHEELER, FINLAY & Co.,

Aux magasins 28 et 30 de la rue des Magasins, coin Gravier, occupés dernièrement par M. T. W. [illegible]. Le bureau et l'entrepôt sont au coin des rues [illegible] Commune, au magasin occupé dernièrement par MM. Woodman & [illegible].

F. B. WHEELOCK,
E. K. FINLAY,
Wm BULL,
J. O. WOODMAN.

Nlle-Orléans, 1er mars 1866. 3 mars—1 m

RESTAURANT A VENDRE.

A VENDRE pour cause de départ, un restaurant situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. Pour les conditions, s'adresser rue Barracks No 20.

NOTICE.

Toutes les procurations données par le soussigné, dans cette ville, sont révoquées à partir de ce jour.

Nlle-Orléans, le 1er mars 1866.

2 mars—3 J. M. CABALLERO.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—mars 1866.

☞ Destinataires à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

[illegible]

La Chancellerie du Consulat de France, des rues Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

TRAITES A VUE ou à TERME SUR LE COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS,

A vendre par L. GRAND & CO, 6 rue Carondelet.

18fév—1m

Le Docteur M. ESCOUBAS,

de la Faculté de médecine de MONTPELLIER, Rue Royale, No 138, entre St-Pierre et Toulouse. Consultations, de midi à une heure.

M. ESCOUBAS pratique la médecine depuis vingt-sept ans, 14 ans en France, 12 ans à la Nlle-Orléans, un an au Mexique. Il offre les meilleures garanties au public tant au point de vue des connaissances qu'exige cette branche que sous le rapport de la confiance qu'il est en droit d'apporter dans l'accomplissement des devoirs délicats qu'impose cette profession.

14 fév—1m

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE.

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 162 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le dernier [illegible]

Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle-Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. [illegible]

LE TALISMAN DE PERSE, qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a, [illegible]

AVIS!

UN Français et sa dame, arrivant d'Europe, offrent leurs services, le mari, pour tenir une exploitation, une exploitation, soit agricole, soit industrielle et pour tout autre emploi. La dame, pour donner des leçons de français et de musique dans une famille, ou comme institutrice. S'adresser pour les informations, 26 rue Royale, chez Mme MAX.

Poêle à vapeur à l'Huile de Pétrole.

AVEC LUMIÈRE.

Le plus grande Magasin de détail [illegible]

Au No 166, rue du Camp, coin Poydras.

[illegible]

BALANCES.........BALANCES

BALANCES PATENTÉES A PLATE-FORME DE DEARBORN,

Complètes, à crochets de coton en cent.

A vendre par L. F. BERRY, Rue de la Commune No 17e, Coin Carondelet.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opélousas et de l'Ouest.

A PARTIR de LUNDI prochain, 25 du courant, les convois de passagers partiront du dépôt tous les matins à huit heures et arriveront à Brashear City à 1 heure de l'après-midi. Ils partiront de Brashear City, et arriveront à Algiers à 3 heures. Le ferry quittera le wharf de la ville, au pied de la rue du Canal, tous les matins, à 7 heures et demie. Heure à temps pour le convoi de passagers.

On recevra le fret pour Brashear City et les stations intermédiaires, au dépôt d'Algiers, à 3 heures de l'après-midi.